

# SÉANCE DU 25 MARS 2009

~~~~~

Date de convocation : 19 mars 2009

L'an deux mille neuf, le vingt cinq mars à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie Claude FOURNET, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de Marie-Pierre REYNAUD, absente excusée, et Jean-Claude GRAS, absent.

Madame Nicole BOUET a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marie-Pierre REYNAUD a donné son pouvoir à Monsieur Lucien GOLLE.

1) Le procès verbal de la séance du 9 mars deux mille neuf est approuvé à l'unanimité après lecture.

2) Délégués au conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Eygues

Après vérification auprès de la CCVE, il s'avère que les représentants au conseil ne peuvent être que le maire ainsi qu'un adjoint. Mme le Maire propose sa candidature ainsi que celle de Monsieur Christian ROUX. Proposition adoptée à 10 voix et 3 abstentions.

3) Délégués aux différentes commissions de la CCVE :

Suite à l'élection récente du maire et des adjoints, Madame le Maire demande au conseil municipal de désigner les représentants communaux au sein des commissions de la communauté de commune du Val d'Eygues.

Après délibération, les délégués suivants sont désignés à l'unanimité :

**Commission gestion des déchets, des ordures ménagères et de la collecte sélective** : Mrs Lucien GOLLE et Lucien MAURY

**Commission Action sociale, enfance, jeunesse et sport** : Mmes Marie-Claude FOURNET et Nicole BOUET

**Commission Budget, administration générale, personnel, emploi et insertion** : Mr Christian ROUX

**Commission voirie, éclairage public, énergies nouvelles et transports** : Mr Denis GALLAND  
(suppléant Mr Pierre LAURENT)

**Commission petite enfance, séniors, handicap, santé et éducation** : Mme Régine THEVIN

**Commission développement économique, artisanat, commerce, communication et culture** : Mme Béatrice ROCHAIX et Mr Dominique JOUVE

**Commission eau, assainissement et agriculture** : Lucien GOLLE, Dominique JOUVE et Christian ROUX

**Commission archives, sentiers, NTIC, patrimoine et habitat** : Mr Lucien MAURY et Mme Sarah LAMBERT.

#### 4) Notification des 4 taxes

Mme le Maire informe l'assemblée de la nécessité de statuer sur les taux s'imposition des quatre taxes locales avant de traiter le budget primitif 2009.

Compte tenu de l'augmentation votée l'année précédente des taux de la taxe du foncier bâti et de la taxe d'habitation, elle propose de ne pas augmenter les taux et de les réexaminer en 2010.

Mr GOLLE demande quelles sont les moyennes nationales afin de réaliser une comparaison :

taxe habitation : 11.40 %

taxe foncière bâti : 17.37 %

taxe foncière non bâti : 52.30 %

Mr VIAL indique que la moyenne raisonnable d'un taux se situe à partir de 10 %

La proposition de Madame le Maire des taux suivants est adoptée à l'unanimité :

Taxe d'habitation : 6.50 %

Taxe foncier bâti : 7.50 %

Taxe foncier non bâti : 50 %

Taxe professionnelle : 16.78 %

Mr VIAL, percepteur, propose de réaliser des simulations d'augmentation des taux lors de la préparation du prochain budget.

#### 5) Tarifs de l'eau et l'assainissement :

Madame le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'éventuelle augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2009. Sachant que les tarifs ont déjà été augmentés l'année passée, elle propose de ne pas augmenter les tarifs cette année , et de revoir les taux en 2010.

Pierre LAURENT rappelle qu'il y a 10 ans la commune facturait le tarif le moins cher des communes de la CCVE, et précise que la commune est très étendue aujourd'hui mais avec peu d'abonnés au kilomètre.

Patrice MONDON souligne que le conseil municipal doit rester conscient de la nécessité de maintenir ces tarifs sur le budget de l'eau et de l'assainissement, car les projets relatifs aux réseaux sur Nyons se confirment, et il ne faut pas négliger l'entretien constant des réseaux de la commune.

Après délibération, les élus se prononcent à 12 pour ne pas augmenter les tarifs en 2009 et une abstention.

6) Comptes administratifs 2008 et Budget primitifs 2009

a) Compte administratif budget de la commune:

| <b>FONCTIONNEMENT</b>             | Dépenses     | Recettes     | Résultats           |
|-----------------------------------|--------------|--------------|---------------------|
| Fonctionnement 2008               | 304 762.45 € | 412 971.22 € | 108 208.77 €        |
| Résultat antérieur reporté (2007) |              |              | 254 214.17 €        |
| <b>Résultat à affecter</b>        |              |              | <b>362 422.94 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>           | Dépenses            | Recettes            | Résultats           |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Investissement 2008             | 159 268.86 €        | 578 090.02 €        | <b>418 821.16 €</b> |
| Résultat investissement reporté |                     |                     | 81449.46 €          |
| <b>Total des sections</b>       | <b>464 031.31 €</b> | <b>991 061.24 €</b> | <b>527 029.93 €</b> |

b) Affectation du résultat :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, soit 362 422.94 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2009.

c) Budget Primitif 2009 budget de la commune:

| <b>FONCTIONNEMENT</b>             | Dépenses     | Recettes     |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement 2009               | 670 185.00 € | 670 360.00 € |
| Résultat antérieur reporté (2008) |              | 280 973.00 € |

| <b>INVESTISSEMENT</b>                  | Dépenses     | Recettes     |
|----------------------------------------|--------------|--------------|
| Investissement 2009                    | 708 451.00 € | 718 276.00 € |
| Excédent d'investissement reporté 2008 |              | 266 261.00 € |
| Restes à réaliser 2008                 | 432 600.00 € | 69 889.00 €  |

Le maire rappelle que l'ensemble des travaux relatifs à l'investissement et le fonctionnement 2009 votés lors des conseils municipaux précédents ont été intégrés dans ce budget primitif.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité les comptes administratifs et budget primitifs.

7) Comptes administratifs 2008 et Budget primitifs 2009 de l'eau et l'assainissement

a) Compte Administratif :

| <b>FONCTIONNEMENT</b>                 | Dépenses            | Recettes            | Résultats            |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Fonctionnement 2008                   | 109 603.92 €        | 116 384.85 €        | 6780.93 €            |
| Résultat antérieur reporté (2007)     |                     |                     | 84 642.61 €          |
| <b>Total des sections</b>             | <b>109 603.92 €</b> | <b>201 027.46 €</b> |                      |
| <b>Résultat à affecter</b>            |                     |                     | <b>91 423.54 €</b>   |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                 | Dépenses            | Recettes            | Résultats            |
| Investissement 2008                   | 93 654.63 €         | 94 508.82 €         | 854.19 €             |
| Résultat antérieur reporté ( déficit) | 37 200.06 €         |                     |                      |
| <b>Total des sections</b>             | <b>130 854.69 €</b> | <b>94 508.82 €</b>  | <b>- 36 345.87 €</b> |

A la lecture des dépenses relatives aux contrats avec VEOLIA, Mr MONDON souligne que les contrats devaient permettre la diminution des charges de personnel et que l'on constate aujourd'hui que l'inverse s'est produit.

Les conseillers projettent d'étudier en commission les contrats actuels et d'envisager une possible révision, mieux adaptée aux besoins de la commune.

b) Affectation du résultat :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, soit 91 423.54 €, décide d'affecter cette somme à la section de fonctionnement du budget primitif 2009.

c) Budget Primitif :

M. le Maire présente le budget primitif et rappelle que l'investissement 2009 sera concentré sur la zone de la gare, le requalibrage, de la conduite d'eau du quartier de la Combe de Sauve et le raccordement au réseau d'eau du quartier des Estangs.

| <b>FONCTIONNEMENT</b>                  | Dépenses            | Recettes            |
|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement 2008                    | 353 348,00 €        | 398 300,00 €        |
| Virement à la section d'investissement | 126 289,00 €        |                     |
| Excédent 2007                          |                     | 254 214,00 €        |
| <b>Total</b>                           | <b>479 637,00 €</b> | <b>652 514,00 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>                    | <b>Dépenses</b>     | <b>Recettes</b>     |
|------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Investissement 2008                      | 335 130,00 €        | 361 401,00 €        |
| Résultat antérieur reporté (2007)        | 152 560,00 €        |                     |
| Besoin de financement                    |                     | 87 133,00 €         |
| Virement de la section de Fonctionnement |                     | 126 289,00 €        |
| <b>Total</b>                             | <b>487 690,00 €</b> | <b>487 690,00 €</b> |

L'ensemble du conseil municipal adopte à 11 votes pour et 2 abstentions le compte administratif et le budget primitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.